Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250730-D2025-097-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/07/2025
Publication : 30/07/2025

DÉCISION
ABANDON DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION N°P2024/40 RELATIVE À LA RELANCE DU LOT N°4 « SERRURERIE » POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION INTÉRIEURE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTIMENT E DU PARC D'ENTREPRISES LA RADIO À DREUX

1.1 Marchés publics

GS/DM/OB/DJ/CN/CP
N°D2025-097

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment ses article R.2185-1 et R.2185-2,*
Vu *le 6a° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par la délibération n°CC2023-078 du 22 mai 2023 et portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant la procédure de consultation de tous les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quelles que soient leur procédure de passation et leur montant, en ce compris la décision d'abandonner une procédure de consultation,*
Vu *la décision du Président n°D2024-028 du 15 avril 2024 portant abandon du lot n°4 « Serrurerie » de la procédure de consultation n°P2024/15 relative aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc d'entreprises La Radio à Dreux pour cause d'insuffisance de concurrence,*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a lancé une consultation pour la relance du lot n°4 « Serrurerie » du marché de travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc d'entreprises La Radio à Dreux,
Considérant que la consultation a été engagée le 20 août 2024 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte et que la date limite de remise des offres a été fixée au 07 octobre 2024 à 12h00,
Considérant qu'à l'issue du délai de consultation, trois offres ont été reçues,
Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite modifier substantiellement son besoin afin de rationaliser les travaux de l'intégralité du bâtiment E,
Considérant que les modifications de programme sur l'intégralité du bâtiment entraîneraient la démolition d'une partie des travaux qui seraient réalisés sur le rez-de-chaussée du bâtiment E et ainsi des pertes financières importantes,
Considérant qu'il convient dès lors d'abandonner la procédure de passation en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général en raison de la nécessité d'une redéfinition du besoin et d'une bonne utilisation des deniers publics,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'ABANDONNER la procédure de consultation n°P2024/40 relative à la relance du lot n°4 « Serrurerie » pour les travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc d'entreprises La Radio à Dreux pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Manager de Transition et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée aux soumissionnaires.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 30 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 30 juillet 2025